



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	14	0

**OBJET : 02-4 - PRIX JUNIOR ET JEUNE
MERITANT- ANNEE 2012- DESIGNATION
DES LAUREATS**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2069/12

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 19 Jun 2012
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 20 JUL. 2012



Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 12 juillet 2012

Le jeudi 12 juillet 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Eric PAUGET
M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER
Mme Monique CANOVA à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
M. André PADOVANI à M. Jean-Pierre GONZALEZ
Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN
M. Alain BIGNONNEAU à M. Alain CHAUSSARD
Mme Yvette MEUNIER à Mme Jacqueline DOR
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION FINANCES

En date du 27 mars 2009, le Conseil municipal a créé le Prix Junior et Jeune méritant.

Ce prix a pour objectif de mettre à l'honneur chaque année des jeunes, eu égard aux efforts fournis par leur investissement dans un projet, une action, ou ayant obtenu un titre honorifique seul ou à plusieurs, dans des thématiques spécifiques.

Par le biais de cette création, la Ville souhaite encourager, reconnaître, et promouvoir des initiatives dans les domaines notamment de l'art, de la culture, du social, de la citoyenneté, de l'humanitaire, du sport, du développement durable, de la prévention, ou de la création d'entreprise.

Ce prix peut être remis aux jeunes, de manière individuelle ou collective (associations de jeunes, groupes de jeunes, classes, ...) se trouvant dans deux catégories d'âge :

- les 8-15 ans (révolus) dits « Junior Méritant» ;
- les 16-25 ans (révolus) dits « Jeune Méritant».

Cette mise à l'honneur est par ailleurs assortie d'une récompense, définie de la façon suivante:

- pour la catégorie « Junior méritant », en individuel : bon d'achat dit « groupé » d'une valeur de 100,00 €; utilisable auprès de très nombreuses enseignes ;
- pour la catégorie « Jeune méritant », en individuel : bon d'achat dit « groupé » d'une valeur de 300,00 €; utilisable auprès de très nombreuses enseignes ;
- pour la catégorie « Junior méritant », en collectif; si groupe institutionnalisé : 500 €, sinon versement aux lauréats en bons d'achat ;
- pour la catégorie « Jeune méritant », en collectif, si groupe institutionnalisé : 750 €, sinon versement aux lauréats en bons d'achat.

Au titre de l'année 2012, 15 dossiers sont parvenus à la Direction Jeunesse Loisirs pour inscription relevant des thématiques suivantes :

- art et culture : 5 ;
- citoyenneté, solidarité et humanitaire : 3 ;
- sport : 4 ;
- secteur professionnel (reconnaissance d'un diplôme, d'une compétence): 1 ;
- prévention : 2.

La répartition des dossiers dans les différentes catégories est la suivante :

- catégorie prix junior individuel : 9 ;
- catégorie prix junior collectif : 1 ;
- catégorie prix jeune individuel : 3 ;
- catégorie prix jeune collectif : 2.

Après étude par la Direction Jeunesse Loisirs et examen par la Commission Education, Petite Enfance, Vie Sportive et Jeunesse, il est proposé de retenir les lauréats suivants :

Dans la catégorie prix junior individuel :

- Cassandre BEAUGRAND, 15 ans, championne de France de Cross UNSS 2011 et 2012, championne de France en duathlon catégorie minime 2012 ;
- Julie FALCOU, 15 ans, 1^{er} prix départemental du concours national de la Résistance et de la Déportation ;
- Maxime ORTALI, 12 ans, vainqueur en badminton du tournoi européen d'Aix en mixte en août 2011, champion régional simple mixte, vice-champion régional double, champion départemental dans les 3

02-4 - PRIX JUNIOR ET JEUNE MERITANT- ANNEE 2012- DESIGNATION DES LAUREATS

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION FINANCES

catégories, vice-champion de France en simple au championnat de France et médaille de bronze en double et mixte au championnat de France à Strasbourg en mai 2012 ;

- Marie-Noëlle RICHARD, 13 ans ½, médaille d'or de violon, diplômée en formation musicale ;
- Sabine MANARANCHE, 14 ans, médaille d'or à l'unanimité au concours international de Montpellier en 2012 et 2011 et prix d'interprétation en danse classique, médaille d'argent au concours international de Montpellier 2012 et 2011 en jazz ;
- Chloé AURAN, 14 ans, projet « agir face au harcèlement ».

Dans la catégorie prix junior collectif :

- Pôle espoir d'Antibes, élèves du collège Fersen, moyenne d'âge 14 ans, champions de France UNSS de Basketball des Pôles Espoirs.

Dans la catégorie prix jeune individuel :

- Coralie BONFIGLIE, 18 ans, meilleure apprentie de France en Coiffure ;
- Eugénie BLASZCZYK, 19 ans, bénévole auprès de personnes malades et handicapées.

Dans la catégorie prix jeune collectif :

- Franck DANY, 22 ans, Benjamin LOMBARDI, 20 ans, Gaël BRUET, 19 ans, Vincent CHARONNIER, 19 ans, organisateurs d'une manifestation le 14 avril 2012 « le sport au-delà des différences » au sein du Lycée Horticole.

Le montant des récompenses attribuées au titre de l'année 2012 est de 2 450 €.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **NOMME** les lauréats du prix Junior et Jeune Méritant 2012, tels que désignés, ci-dessus ;
- **ATTRIBUE** les récompenses correspondantes.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.02-4 - PRIX JUNIOR ET JEUNE MERITANT- ANNEE 2012-
DESIGNATION DES LAUREATS -

Date de transmission de 20/07/2012

l'acte :

Date de réception de 20/07/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM2069-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120712-DCM2069-12-DE

Date de décision : 12/07/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes